

**M. le PRESIDENT :** Monsieur le Député, on n'hésitera pas à vous solliciter s'il y avait des points à défendre particulièrement dans ces négociations qui vont avoir lieu. Je sais que c'est tendu, j'espère quand même qu'on va y arriver. Nous, ça nous pose de gros problèmes que j'expliquais tout à l'heure, c'est pour la validation des permis mais ne soyez pas inquiets vous aurez votre permis. Si vous ne l'avez pas le 1er juillet, c'est-à-dire que la validité de votre permis sera prolongée. C'est ce qu'on entend aujourd'hui. Il n'y a rien de sûr. S'il n'y a pas de possibilité de valider les nouveaux permis avant le 1er juillet, effectivement, il y aura sans doute des mesures qui seront prises pour que les chasseurs puissent prélever. Voilà. Donc merci Charles et puis on compte sur le soutien de tous nos élus. Donc maintenant je vais vous donner, si vous le permettez, le résultat du vote.

La première question, c'était la solidarité sur les dégâts ? Donc il y avait deux propositions, la une et la proposition deux. C'est ça ? Donc, pour la proposition une, il y a eu 4 021 voix et pour la proposition 2, 2 419 voix. Donc c'est la une qui passe. C'est la solidarité qui passe plutôt que la deuxième qui était une taxation plus forte sur les communes à dégâts.

La deuxième résolution, c'était la vignette fédérale à 95 € et la suppression du timbre grand gibier à 36 €. Donc pour cette vignette et cette suppression 5 030 voix pour et 1 667 contre. Donc c'est la première qui a été adoptée. La vignette a 95 et la suppression du timbre grand gibier à 36. Donc je vais rassurer Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, c'est qu'il n'y aura pas besoin du timbre grand gibier pour aller chasser le sanglier et il y aura plus de chasseurs pour aller chasser le sanglier. Voilà.

Donc la résolution 3, le maintien de l'adhésion territoriale à 106 €. Donc 5 219 voix pour, 1 012 contre. Donc, c'est l'adhésion, c'était le prix de l'adhésion ces dernières années à 106 €. Enfin en tout cas, l'année dernière.

La résolution n°4, c'est la ratification du nouvel administrateur de la Dombes, Monsieur Gilles PEILLON. Donc, pour il a recueilli 6 112 voix et contre 459 voix. Donc Monsieur Gilles PEILLON a été ratifié par vos votes et donc est Administrateur de la Fédération des Chasseurs.

La résolution 5. Autorisation du vote électronique ou par correspondance en cas de besoins. Donc la réponse pour 5 482 voix et contre 1 231 voix. Donc c'est accepté, on pourra avoir recours – je ne sais pas si on l'utilisera, mais en tout cas la FNC nous a demandé de l'y inscrire dans notre règlement intérieur donc c'est ce qui est fait aujourd'hui. Peut-être on ne l'utilisera pas, peut-être on l'utilisera, c'est trop tôt pour en parler.